

**GROUPE DE SUIVI CITÉ DU CINÉMA  
 RELEVÉ DE DECISIONS DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2013**

**Etaient présents :**

Pour l'Association des Producteurs de Cinéma (APC) :	N. Houël
Pour l'Union des Producteurs de Films (UPF) :	M-P. Biosse Duplan
Pour la Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (FICAM) :	J. Larue
Pour la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel, Et de l'Action Culturelle (FNSAC-CGT) :	C. Guerby
Pour le Syndicat National des Techniciens de la Production Cinématographique et de Télévision (SNTPCT) :	D. Robert
Pour le CCHSCT :	Y. Beaumont
Pour la Cramif :	G. Becamel
Pour l'Association Française des Assistants Réalisateur (AFAR) :	D. Campi-Lemaire
Pour l'Association des Directeurs de Productions (ADP) :	K. Canama
Pour les Studios de Paris :	O. Gory P. Jamet P. Becu P. Coffano

Pour le lancement de cette première réunion du groupe de suivi sur la Cité du cinéma, il est proposé de reprendre les points listés dans le courrier du CCHSCT Cinéma adressé à Vinci Immobilier, EuropaCorp et Studios de Paris au mois de mars 2013, et discutés lors la réunion plénière du CCHST Cinéma du 08 avril 2013.

*NB : les principales difficultés liées au site et non encore réglées sont signalées par le sigle : 🚧*

<b>Points d'amélioration identifiés par le CCHSCT<sup>1</sup></b>	<b>Décision réunion 08/04/13<sup>2</sup></b>	<b>Suivi réunion 17/09/13</b>
<b>I/ Observations relatives à l'ensemble des plateaux :</b>		
. Absence de panneau normalisé de consignes de sécurité comportant les numéros d'urgence	→ Les panneaux seront rapidement mis en place sur l'ensemble des plateaux.	C'est fait.
. Toilettes extérieurs aux plateaux : - absence d'essuie-mains - risque de chute de plain-pied avec la butée de porte au sol	→ Mise en place prochaine d'un essuie-mains ; → Préconisation par le CCHSCT de la mise en place d'une barrière.	C'est fait.  Des barrières sont en cours de fabrication et seront prochainement mise en place.
. Disposition des branchements électriques à reprendre	→ Les Studios de Paris préfèrent garder l'orientation verticale des prises femelles pour éviter une trop forte courbure des câbles.	Une vérification avant location sera effectuée par le personnel du studio afin que les équipes de tournage n'aient pas à intervenir sur ces dispositifs.
. Appareils de chauffage sur les plateaux dépourvus de	→ Les Studios de Paris vont remplacer ces	De nouveaux appareils vont arriver bientôt sur le

<sup>1</sup> Pour les détails des points d'amélioration listés par le CCHSCT Cinéma, voir les annexes des courriers adressés respectivement à Vinci Immobilier, Europa Corp, Euromédia et Studios de Paris (descriptif des points et photos illustratives), remis en séance.

<sup>2</sup> Seuls sont indiquées ici les décisions prises sur chacun des points d'amélioration, Les discussions ayant eu lieu en amont ne sont pas reproduites.



grille de protection et accusant une température supérieure à 60°C	appareils par des matériels conformes à la réglementation.	site.
. Plateaux équipés d'un plancher surélevés, présentant un risque de chute de plain pied	→ Question générale de sécurité ressortant de la responsabilité du constructeur Vinci Immobilier. Les Studios de Paris vont relancer Vinci à cet effet et dans l'attente des retours de Vinci, les Studios de Paris vont réfléchir à la mise en place de solutions palliatives provisoires.	Les Studios de Paris ont relancé sans succès Vinci. Dans l'attente d'un retour, l'exploitant étudie la possibilité d'installer des caillebotis bois ou métal.
. Nécessité d'un signallement par marquage au sol des zones dangereuses situées à l'aplomb des trémies	→ Les Studios de Paris remettent déjà à la production un livret de prévention sur l'utilisation des trémies. Mise en place prochaine du marquage au sol.	Le marquage au sol va commencer la semaine prochaine et sera établi dans les différents plateaux au fur et à mesure qu'ils sont libérés par les productions.
<b>2/ Circulations :</b>		
. Angle mort et absence de miroir au coin des bâtiments	→ Question ressortant des responsabilités de Vinci Facilities qui assure l'entretien des installations techniques. Les Studios de Paris vont relancer Vinci.	🚫 Les Studios de Paris ont relancé Vinci Facilities (en charge de l'exploitation des zones de circulation sur le site), qui a estimé que les miroirs aux angles morts étaient inutiles du fait du sens unique de circulation des véhicules. C'est ignorer le fait que des piétons empruntent ces voies (ex : transport de feuilles de décors). La Cramif suggère la mise en place de barrières isolant la circulation des piétons de celle des véhicules. Les Studios de Paris vont relancer Vinci pour voir si cette solution peut être mise en place. Les Studios de Paris remettent en séance le plan de circulation autour des plateaux.
. Véhicules circulant à contre-sens ; absence de marquage des circulations piétons / véhicules	→ Idem que ci-dessus. Les plans de sécurisation des piétons seront communiqués à la CRAMIF et au CCHSCT.	
<b>3/ Piscines des studios :</b>		
. Risques liés au montage et démontage du plancher . Risque de chute de hauteur de 3 mètres	→ Pour les prochaines opérations d'ouverture de fosse, il est prévu qu'un engin de levage avec bras articulé de 8 mètres soit utilisé pour manipuler les planchers et potelets dans la fosse.	Les Studios de Paris remettent en séance l'image d'un modèle de grue « araignée » qui sera bientôt disponible pour permettre la manipulation des planchers et potelets de la fosse. . Pour la Cramif, ce type de grue ne suffit pas à pallier aux risques de chute ; il convient de recourir aux grues de chantier, qui évite de devoir s'approcher du bord de la fosse. . Demande du CCHSCT Cinéma de mettre à disposition des engins de manutention pour le transport des pièces démontées de la fosse (poids : 30-40kg, portés manuellement à ce jour).
. Absence de procédure écrite pour l'ouverture des piscines	→ Les Studios de Paris remettent déjà à la production un livret de prévention sur l'utilisation des fosses techniques. Organisation prochaine d'une visite du CCHSCT Cinéma à la Cité du cinéma pour une démonstration de la procédure d'ouverture des piscines. Tant que la mise en sécurité n'est pas assurée, la CRAMIF demande que l'ouverture des fosses soit rendue impossible.	. Action de sensibilisation à mener par le CCHSCT Cinéma auprès des employeurs pour les inciter à remettre copie de ces livrets (annexés au plan de prévention signé avec les Studios de Paris) à leurs salariés pour qu'ils puissent en prendre connaissance et les utiliser (doivent être annexés au registre de sécurité prévu par la DG20, mis à disposition des salariés). . Les Studios de Paris apposeront un affichage dans les plateaux concernés rappelant l'existence de ces livrets de prévention (fosse, gril, etc). . Fixation prochaine d'une date pour la démonstration d'ouverture d'une fosse (quand un plateau doté d'une fosse sera libéré par une production).
. Absence de marquage CE sur le portique de levage des plaques de bois	→ Les Studios de Paris mettront au rebut ce portique.	C'est fait.
<b>4/ Gril technique :</b>		
. Ecartement trop important entre les lamelles de la plateforme entraînant : - un risque de chute d'objets en contrebas ; - un risque de chute de plain pied pour les salariés évoluant sur le gril.	→ Ce type de gril, exploité depuis 2003 principalement en télévision, ne sera plus conforme à la nouvelle DG20 qui imposera des grils avec des lamelles jointives. Le délai prévu de mise en conformité pour les studios existants sera de 2 ans après adoption du texte. Réflexion à lancer par le CCHSCT Cinéma avec les studios existants pour la mise en conformité avec la nouvelle DG20, et la mise en place de solutions	🚫 Question ressortant de la future DG20. La Ficam indique qu'elle rencontrera le 25/09 Hervé Clermont de la Cramif, qui a piloté les travaux de rédaction de la nouvelle DG20. . Il est suggéré qu'à cette réunion, la possibilité d'une visite de l'Opéra de Paris soit organisée par H.Clermont, afin que les responsables des studios étudient la solution sécurisée mise en place par

	palliatives transitoires dans l'attente de cette mise en conformité. La mesure conservatoire consiste à proscrire la co-activité verticale.	l'Opéra sur son gril (double caillebotis).
. Hauteur de passage insuffisante sous la charpente métallique	→ La peinture rouge signalant la hauteur de plafond est insuffisante. Les Studios de Paris vont ajouter des mousses protectrices.	C'est fait.
. Mesures prévues pour le passage des câbles électriques	→ Des dalles en aggloméré de 22mm seront mises à disposition pour acheminer les blocs de puissance.	Cette question est liée à la discussion plus globale sur les grils et la DG20.
. Nécessité d'un affichage en de nombreux points des caractéristiques techniques du gril	→ Les Studios de Paris remettent déjà à la production un livret de prévention sur l'utilisation des grils techniques. Ils vont néanmoins renforcer l'affichage.	. Renvoi à l'action de sensibilisation auprès des employeurs (cf plus haut). . Les Studios de Paris ont renforcé l'affichage.
. Risque de chute de hauteur dû à la hauteur entre le garde-corps et le palan	→ Les Studios de Paris étudient la question pour mettre en place un dispositif d'écluse évitant au salarié de se pencher au-dessus du garde-corps pour attraper la charge. Ce dispositif ayant un coût élevé d'après Les Studios de Paris, ils souhaitent aborder le dossier avec Vinci. Dans l'attente, il est envisagé de mettre en place des chaînes permettant de tirer la charge de chaque côté de la trémie.	Dossier toujours à l'étude.
. Non respect de la périodicité du contrôle réglementaire des palans	→ Les Studios de Paris vont procéder bientôt à ce contrôle.	Opération en cours.
. Absence de marquage CE et d'indication de la CMU sur les tréteaux	→ Les tréteaux ont été contrôlés par la Socotec. Pour renseigner chaque tréteau sur la CMU, une plaque rivetée sera apposée sur chacun d'eux. Par ailleurs, les Studios de Paris demandent systématiquement à la production d'établir une note de calcul avant de mettre les charges en place, pour vérifier la bonne répartition de celles-ci. Une information doit être systématiquement faite pour toute accroche supérieure à 150 kg/m <sup>2</sup> . Les accroches spécifiques, supérieures à 250 Kg/m <sup>2</sup> , doivent obligatoirement être vérifiées par un bureau de contrôle avant utilisation.	. Les Studios de Paris remettent en séance l'image de la plaque qui sera apposée sur les tréteaux. Les plaques sont commandées et elles seront rivetées d'ici un mois. . Les Studios de Paris vont poursuivre leur action de sensibilisation quant à l'usage qui peut être fait des tréteaux.
. Nécessité de mise en place d'une fixation rendant le démontage du caillebotis impossible sans outil particulier mis sous la surveillance de l'exploitant.	→ Les caillebotis seront rivetés ou soudés.	Les Studios de Paris vont procéder à un affichage interpellant sur l'interdiction de démonter le caillebotis.

Les points identifiés en avril ayant été passés en revue, il est suggéré d'aborder de nouvelles anomalies constatées depuis sur le site. La Cramif demande cependant qu'il soit indiqué au compte-rendu de la réunion qu'elle constate que les points listés dans le courrier qu'elle avait adressé à Euromédia en juin 2011 n'ont, en grande partie, pas été réglés.

<b>Points d'amélioration identifiés par le CCHSCT</b>	<b>Suivi réunion 17/09/13</b>
Absence de climatisation	La climatisation a été rétablie.
Très mauvais entretien de la sorbonne : absence de nettoyage et de bonne ventilation, utilisation à des fins autres que son objet, etc.	Les Studios de Paris proposent les actions suivantes : . éclairage supplémentaire . nettoyage autant que de besoin . bacs de décantation : amélioration de l'écoulement des eaux usées.
Inondation de certaines zones de circulation à proximité des armoires électriques	Les Studios de Paris indiquent que Vinci Facilities va bientôt y remédier (les Studios de Paris ont préconisé notamment la mise en place de siphons-sol).

--	--

Le CCHSCT Cinéma va reprendre contact avec les Studios de Paris pour fixer une date de démonstration d'ouverture d'une fosse, pour début novembre.

La prochaine réunion du groupe de suivi de la Cité du Cinéma est fixée au mardi 10 décembre à 14h30, à la Cité du Cinéma (lieu à confirmer par les Studios de Paris).